



**Mise en place du protocole sanitaire dans les écoles de Créteil,
le Maire de Créteil répond à la délégation intersyndicale
Snudi-FO (Samuel Tournan), Snuipp-FSU (Patrice Leguérinais),
CGT Educ'action (Almash Patel) et SUD Education (Nolwenn Toutan)**

COMPTE-RENDU DE L'AUDIENCE

Dans le cadre de la réouverture des écoles décidée par le gouvernement, à partir du 11 mai, une délégation intersyndicale Snudi-FO, Snuipp-FSU, CGT Educ'action et SUD Éducation a été reçue par Monsieur Cathala, Maire de Créteil, celui-ci a déclaré en préambule à la discussion qu'il était « **pour une réouverture en septembre** » mais puisque le Président de la République avait annoncé une réouverture le 11 mai, il considérait que « **celle-ci devait avoir lieu malgré tout dans les meilleures conditions possibles.** »

Pour sa part, la Mairie procédera à l'ouverture des écoles le 18 mai. M. Le Maire "ne souhaitait pas être hypocrite" et c'est pour cette raison qu'il n'a pas signé la lettre des 316 maires d'Île de France paru dans le journal La Tribune.

M. le Maire a défendu en réunion avec le Préfet et la DASEN "une reprise progressive". Il a dit avoir plaidé pour "le pragmatisme et la progressivité", affirmant "S'il n'est pas possible de respecter des conditions sanitaires scrupuleuses, il fallait le prendre en compte dans les conditions de réouverture."

« Il fallait qu'on puisse descendre en dessous de 15 élèves par école pour pouvoir appliquer le protocole », ce qui a été dit également par la DASEN, ce en quoi, M. Cathala s'est dit « satisfait ». M. Cathala précise: "A Créteil, nous avons anticipé en demandant à une entreprise agréée par l'ARS de procéder à la désinfection des écoles et des crèches."

Sur la question des approvisionnements en matériel :

Le gel: pour Monsieur le Maire, « Il y a suffisamment de gel pour approvisionner les écoles en fonction des besoins, même si on le distribue toutefois avec parcimonie. »

Les masques: les agents communaux ou territoriaux en ont. « On peut même dépanner dans une certaine mesure les personnels d'éducation. » Mais Monsieur le Maire a confirmé qu'« il y a un problème d'approvisionnement à l'échelle nationale pour les lingettes et les sur-blouses qui concerne toutes les communes ainsi que les hôpitaux ».

La délégation : Que propose la mairie, en lieu et place des lingettes qui nous sont nécessaires ?

Réponse : les services de la mairie fourniront des solutions alternatives.

La délégation : Sur les produits utilisés par les agents, juste bactéricides, ou virucides ?

Réponse : « Les produits fournis par la mairie sont conformes aux normes préconisées par la loi »

La délégation a demandé à en recevoir les références et indiqué que des équipes souhaitaient une signalétique au sol durable (non pas collée, mais peinte), et signalé aussi que du matériel, comme des distributeurs de papier, étaient manquants ou défectueux, et parfois le savon, dans des classes contenant un point d'eau, de ce fait inutilisable.

Sur la question de la formation des personnels territoriaux

(agents, ATSEMs et animateurs):

La délégation : *Les animateurs du périscolaire prennent les enfants sans séparer les groupes qui ont été constitués, les enfants jouent au ballon pendant la pause méridienne. Ils n'ont pas été formés et c'est aux enseignants de leur expliquer.*

Réponse : "L'encadrement des services de mairie a la charge de former les personnels de la mairie sur les tâches qui sont les leurs. Ce travail de formation a été entrepris, peut-être pas aussi efficacement que prévu du fait du confinement mais cela a été fait." Par ailleurs, Monsieur le Maire s'est dit favorable à ce qu'il y ait un plan partagé enseignants/personnel municipal/parents d'élèves qui soit validé par les conseils d'écoles, pour que le protocole sanitaire soit adopté et appliqué de façon cohérente.

Remarque : *le protocole parle d'information au conseil d'école pas de validation. Rappelons que c'est l'EN qui valide la proposition d'organisation pédagogique proposée et présentée par les équipes pédagogiques, s'appuyant sur le protocole sanitaire).*

La délégation : *Le nombre d'agents municipaux qui nous a été rapporté semble insuffisant au regard de la charge de travail de nettoyage et de désinfection notamment, pour des conditions sanitaires correctes en cette période d'épidémie, par plusieurs équipes.*

Réponse : "Il y a environ 300 agents pour 273 élèves dans les écoles actuellement et en temps normal 410 agents pour 450 classes."

La délégation a fait remarquer que le faible nombre d'élèves ne diminue pas la charge de travail qui est déterminée par le nombre de classes à traiter, la configuration de l'école (nombre de sanitaires à nettoyer entre passage de 2 groupes, rampes d'escaliers si étages...), et que par ailleurs, beaucoup de maires ont décidé de n'ouvrir que quelques écoles (Orly, Ivry, Alfortville...), ou un nombre limité de classes par école (2 classes par école à Maisons-Alfort.) afin d'être en mesure de respecter les consignes de désinfection des locaux et du matériel.

Pour ce qui est du ratio entre le nombre d'agents municipaux, le nombre de classes ouvertes et la configuration de l'école, le maire dit d'abord être surpris que nous abordions cette question puisque n'étant pas des syndicats de personnels territoriaux.

La délégation a répondu que la sécurité des agents comme celle des personnels enseignants sont liées et que, par ailleurs, le volet nettoyage désinfection étant un volet central des bonnes conditions sanitaires en situation d'épidémie, il nous importait que ce travail puisse être fait correctement, car nous partageons, ainsi que les élèves, les locaux avec ces agents.

Réponse : "Il faut signaler les problématiques et si la mairie est en mesure de donner du renfort aux écoles, elle le fera [...] Aux équipes de communiquer sur ces questions. Les personnels territoriaux feront remonter leurs manques via leurs propres représentants." M. le maire réitère sa volonté d'un projet local partagé pour régler ces questions.

La délégation : *Pourquoi avez-vous choisi de rouvrir malgré tout le 11 alors qu'à Bonneuil ou à Vitry les écoles ne rouvriront que le 2 juin et qu'à Aubervilliers, elles n'ouvriront qu'en septembre ?*

Réponse de Monsieur le Maire "Parce que je suis un maire républicain. Quand le gouvernement décide de rouvrir les écoles, un maire se doit de l'appliquer dans les meilleures conditions possibles."

La délégation lui a fait remarquer que des maires ont été plus cohérents avec leurs idées notamment, Bonneuil, Aubervilliers, et considérant que les garanties sanitaires n'étaient pas assurées pour garantir la sécurité des élèves et de tous les personnels, ils ont repoussé la réouverture des écoles de leurs villes.

La délégation : *Comment faire si la situation n'est pas gérable (en cas d'insuffisance de personnel ou autre situation) ?*

Réponse : "Chaque jour en fonction de la situation, on ajuste" "Dans mon courrier aux parents, j'ai dit exactement ce que nous avons fait, ni plus, ni moins. Nous avons consigné cela dans un livre blanc de la ville daté du 25 avril où nous avons pris un certain nombre de dispositions. Nous n'avons pas la prétention de maîtriser tout ce qui se passera dans chaque école, c'est ce que j'ai plaidé auprès des services de l'EN"

Monsieur le maire a réaffirmé à la délégation qu'il réévaluera la décision de laisser les écoles ouvertes en fonction de l'évolution de la situation notamment s'il y avait des problèmes d'effectifs.

De même, "si la configuration d'une école empêche les conditions sanitaires requises, alors on peut ne pas ouvrir l'école." "Aux équipes enseignantes de communiquer les dysfonctionnements et les problématiques."

Monsieur le maire nous fait part de ses inquiétudes malgré les efforts déployés pour respecter le protocole sanitaire concernant l'épanouissement des élèves. Il assure rester à l'écoute et dit faire face à cette situation depuis deux mois dans de nombreux autres services.

Monsieur le maire nous propose "de reprendre contact chaque fois que nécessaire avec les services de la mairie, le cabinet, ou Mme Blanc. Appeler autant que nécessaire pour rediscuter."

En conclusion : la mairie estime que les moyens mis en œuvre de son côté sont suffisants, même si elle dit "être à l'écoute".

La délégation déplore que la responsabilité de pointer les dysfonctionnements, les manques, et l'impossible application du protocole dans certaines écoles soit ainsi laissée à la seule responsabilité des équipes enseignantes qui doivent alerter leur hiérarchie sur les problèmes rencontrés.

A nous de prendre nos responsabilités pour que notre santé, celle de nos collègues, de nos élèves et de leurs familles soient garanties, mais aussi pour travailler dans de bonnes conditions dans cette situation qui est anxiogène pour tous. A nous d'être exigeants et de faire en sorte que, si les points du protocole ne sont pas respectés ou inapplicables, notre employeur prenne ses responsabilités et les mesures nécessaires pour nous protéger !

Rappelons que ni un directeur ni une équipe ne peuvent décider de l'ouverture ou de la fermeture d'une école ! C'est la raison pour laquelle, la délégation appelle tous les collègues à utiliser leur droit d'alerte, à remplir le Registre des Dangers Graves et Imminents (RDGI), à prévenir le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) départemental et/ou les représentants Snuipp-FSU, Snudi-FO ou CGT siégeant au CHSCT ou à user du droit de retrait, afin d'alerter notre employeur, c'est-à-dire notre IEN qui est responsable de faire les vérifications nécessaires. Faire également remonter au Maire tous les dysfonctionnements constatés et envoyer le double de toutes leurs démarches aux organisations syndicales qui interviendront si besoin est auprès de la hiérarchie afin que les mesures nécessaires soient prises pour protéger les élèves et les personnels (décision de ne pas ouvrir une école par exemple si le danger est avéré).

**RÉUNION INTERSYNDICALE POUR FAIRE LE POINT
SUR LES ÉCOLES**

MERCREDI 20 Mai de 10h à 13h :

nous enverrons le lien Zoom pour que vous puissiez y participer nombreux !